



FNCTA CD 34



LES DIMANCHES DU KAWA

REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Les Dimanches du Kawa" est un événement organisé par le CD34 de la FNCTA en partenariat avec le Kawa théâtre. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu le dimanche à 17h00, de octobre 2019 à avril 2020.

Les représentations se dérouleront au Kawa théâtre -18, rue Fouques - 34000 Montpellier.

La troupe aura accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 14h00. La date de représentation sera la date qui sera proposée à la Troupe par le CD34, choisie dans les 2 mois proposés par la troupe sur le dossier de candidature.

Art.3 : Critères de sélection

Pour être sélectionnées les troupes doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti.
- Ne pas avoir joué ce spectacle au Kawa théâtre au cours de la saison 2018 - 2019.
- Etre disponibles pour assurer 2 permanences dans la saison (2 personnes chaque fois).
- S'engager à participer à l'une des 2 réunions explicatives du fonctionnement de l'évènement.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la sélection et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SADC.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes s'engagent à respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage, la durée du spectacle et le démontage. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SADC seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. Le CD34 remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (Avec un maximum de 79.13€)
- Le défraiement des troupes sera fonction des recettes de la saison pour cet évènement et uniquement si celles-ci sont bénéficiaires.
- La troupe offrira, après la représentation, un pot (vin, soda, grignotage...) au public présent.



FNCTA - CD34

LES DIMANCHES DU KAWA



Art.6 : Dossier de participation

Le dossier de participation sera rempli en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe.

Les dossiers incomplets pourront ne pas être retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (**Tous les comédiens sur scène devront être affiliés**)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (**facultatif mais recommandé**)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce , temps de montage et de démontage. (**En minutes Ex. pour 1h15 -> 75**)
- N° de l'autorisation SACD.
- Proposition de deux mois (de octobre à avril) dans lesquels sera proposée à la troupe la date de la représentation.
- Affiche, photo , plan feu . (**les 3 sont impératifs et seront au format JPG ou PNG**)

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique du Kawa théâtre est réglé pour les spectacles professionnels en cours. Le réglage des lumières sera fait par le régisseur du Kawa théâtre et tiendra compte des plans feu de chaque troupe autant que possible. La conduite son et lumière du spectacle sera assurée obligatoirement, comme pour tous les autres événements du CD34, par un membre de la troupe.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Art.9 : Participation à l'évènement

Le CD34 invite les membres des troupes sélectionnées à participer aux représentations des autres troupes autant que faire se peut. Les troupes devront déposer sur place, le dimanche précédant la date de leur représentation, une affiche de leur spectacle au format A3. **La permanence** (2 par troupe) sous-entend : **La présence de 2 personnes par troupe (2 troupes chaque dimanche) à partir de 16h qui s'occuperont de la billetterie et de l'organisation du pot public après le spectacle.**

Art.10 : Impératifs

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement. **La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de participation en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de l'inscription.**

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire d'inscription.

Jacques BARANT

Référent "Les Dimanches du Kawa"

06 62 32 57 50

fnctacd34.kawa@gmail.com